

DELIBERATION

13/ 05-09-23 / C

Le 5 Septembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h30 à Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Avancement de grades

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	39	Membres représentés :	7

Date de convocation : 22 août 2023

PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., BERNARD E., BILBOT E., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE P., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., LOMBARD F., BREYNAT P.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DAMBRINE F., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CHAGNON JM., RIBIERE P., JAVELAS T., RIOU J.,

1 ABSENT EXCUSE :

MR D'HEROUVILLE C.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le Président, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu les propositions au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire,

Après avis favorable du Comité technique du 17 juin 2021 quant aux critères permettant l'avancement de grade (Lignes Directrices de Gestion)

Considérant les critères permettant l'avancement de grade définis dans la délibération 16/20-07-21/C du 20 juillet 2021,

Le Président propose à l'assemblée,

Filière administrative :

- La suppression de 2 emplois d'adjoint administratif territorial à temps complet, créés par délibérations n°2/26-02-19/C et n°5/28-05-19/C
- La création de 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

DELIBERATION
13/ 05-09-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.**
- **Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.**
- **autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **29 SEP. 2023**